

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #24-714.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 mars 2024, le Conseil a adopté un projet de règlement intitulé :

« Projet de règlement #24-714 Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et la finition extérieure des bâtiments secondaires à un usage principal du groupe d'usage « Habitation (H) » »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 2 avril 2024 à 19h00** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement # 24-714. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement #24-714 est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 8^{ième} jour de mars deux mille vingt-quatre.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière